

STAND MOBILE GARE

Compte-rendu des échanges

3 septembre 2025 – 17h à 19h

Dans le cadre de la concertation continue autour du projet EMME et dans la continuité des modalités de la concertation préalable plusieurs stands mobiles sont organisés sur le territoire.

En présence de l'équipe projet EMME et de Jean-Michel THORNARY, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ils ont pour objectifs de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale à propos du projet et ses évolutions,
- Informer le public des modalités de concertation continue,
- Répondre aux questions du public les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le flyer avec des dates de la concertation continue,
- Les kakémonos de présentation du projet.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du stand organisé sur le parvis de la gare de Parempuyre, le mercredi 3 septembre.



**Mercredi 3
septembre 2025**



**Parvis de la gare de
Parempuyre**



De 17h à 19h



**15 personnes
rencontrées**



10 flyers distribués

Caractéristiques du stand et des personnes rencontrées :

Le stand était installé à la sortie de la gare de Parempuyre. Un TER régional s'arrêtait toutes les 15 minutes. Cependant, peu de personnes ont été rencontrées sur ce stand, pressées de rentrer chez elles après leur journée de travail. Les personnes rencontrées étaient des personnes travaillant sur la métropole ou des étudiants et n'avaient peu ou pas de connaissance sur le projet. Les échanges ont porté sur les caractéristiques du site d'implantation, l'opportunité du projet, l'approvisionnement en matières premières. Les échanges ont été de qualité pour les personnes qui ont pris le temps de s'arrêter et ont permis de clarifier de nombreux éléments. L'équipe EMME a été remerciée pour la clarté de ses propos.

Une majeure partie se sont montrés favorables au projet qualifiant le secteur des batteries comme secteur d'avenir. Ils soulignent l'importance de créer des emplois sur Parempuyre où peu d'entreprises sont présentes et la nécessité de réduire notre dépendance à la Chine. Plusieurs participants espèrent que l'arrivée de la société EMME fera baisser la taxe foncière.

À noter que le collectif du Bois Vert était installé à côté du stand de la société EMME, et a discuté avec les participants rencontrés par EMME.

SUR LES RISQUES

Comment le risque inondation est-il pris en compte dans le cadre du projet ?

Le projet prend en compte le risque inondation d'abord et en premier lieu par le fait de se conformer strictement au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

En effet, en matière de gestion des risques inondation, c'est le PPRI qui est la référence. Conformément au code de l'environnement, il délimite les zones exposées aux risques d'inondation et détermine les conditions et les modalités selon lesquelles ces zones sont – ou ne sont pas – constructibles.

Concrètement, le site du projet a été défini dans une zone du PPRI (zone "byzantine") qui autorise les projets d'activités industrialo-portuaires, sous réserve de l'observation des prescriptions prévues par le PPRI. En conformité avec ces prescriptions, le site sera remblayé de 3,5 mètres d'altitude NGF à 5,5 mètres d'altitude NGF minimum et à 6,2 mètres d'altitude NGF en moyenne.

Les études et modélisations des scénarios "inondation" menées par le cabinet Artelia Bordeaux démontrent que le projet est hors d'eau dans ces scénarios de risque inondation, y compris les scénarios les plus majorants, et sans aggravation de la situation pour les tiers.

SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Est-ce que les emplois créés seront à destination de la population locale ?

Le projet EMME permettra de créer 500 emplois dont 200 emplois directs sur site et 300 emplois chez les sous-traitants partenaires. Les profils recherchés seront non seulement des ingénieurs mais également des logisticiens, des manutentionnaires, des conducteurs d'engins, etc. La société s'est engagée lors de la réunion de clôture de la concertation préalable à engager dès 2026 un programme de recrutement et de formation, une fois que les autorisations du projet seront reçues. L'information sera communiquée.

Quels sont les engagements de EMME en matière de retombées ? Serait-il possible de développer la navette fluviale jusqu'à Grattequina ?

Au-delà des retombées économiques pour le territoire que le projet va apporter, à la fois par la création d'emplois et par les retombées fiscales, EMME a proposé de contribuer sur les axes de développement suivants :

- Contribuer aux activités sportives, culturelles et sociales des communes d'implantation.
- Contribuer à l'entretien du Parc des Jalles.
- Étudier le développement des moyens de transports y compris création d'une navette fluviale électrique.
- Participer à la création d'un espace récréatif aux abords du fleuve.

Les équipes EMME ont commencé à échanger avec les acteurs du territoire sur ces sujets pour les travailler et voir les modalités pour les mettre en place. Le développement de la navette fluviale fait partie de ces sujets.

SUR LA LOGISTIQUE

Comment sera gérée la logistique de l'usine ?

La logistique du site sera majoritairement réalisée par voie maritime, par le fleuve. De fait, EMME a choisi ce site de Parempuyre-Blanquefort, notamment pour son accès maritime, qui permet de privilégier la logistique fluviale. D'après les estimations, le transport routier devrait représenter environ 50 camions par an, pour le transport des matières premières et des sortants non acheminés par voie maritime.

SUR LES IMPACTS

Le site est-il classé zone Natura 2000 ?

L'ensemble de l'estuaire de la Garonne est classé en zone Natura 2000. Concernant le site d'implantation du projet EMME, seuls le quai maritime et la plateforme de stockage

portuaire sont classés Zone Natura 2000 et ils sont déjà artificialisés. Le reste de l'usine, qui est la majorité de la surface n'est pas classé zone Natura 2000.

SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Quel est l'avenir de la mobilité électrique ?

Les transports sont un des premiers contributeurs aux émissions de eCO₂ dans le monde. S'il faut développer et encourager la mobilité douce et les transports en commun, le passage à la mobilité électrique pour les véhicules individuels est un élément essentiel pour réduire les émissions eCO₂. L'Europe a légiféré en ce sens pour l'arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques (hybrides y compris) en 2035 et les experts (CNRS, CEA-Liten) présents lors de la conférence débat publique du 7 avril organisée dans le cadre de la concertation préalable ont appuyé ces points.

Si l'on peut constater des ralentissements en France et en Europe (corrélés entre autres à l'importance ou l'absence d'incitations financières des Etats pour aider à l'acte d'achat), la tendance reste une tendance de fond. En 2024, une hausse de 25 % de la vente de véhicules électriques a été enregistrée avec 17 millions de véhicules électriques vendus dans le monde. En Chine, un véhicule neuf vendu sur deux est électrique.

Concernant les technologies, deux technologies se concurrencent. NMC et LFP. Les technologies NMC ont un fort potentiel grâce à la densité énergétique du Nickel. Selon le CEA-Liten et Syensqo, le Nickel restera cœur en R&D (batteries solides par exemple). Si les batteries LFP et NMC sont recyclables, seules les batteries NMC pourront être traitées dans un modèle économique pérenne car les coûts de recyclage pourront être amortis par la revente du Nickel récupéré et retransformé (contrairement au Fer et au phosphate).

Existe-il des usines similaires dans le monde ?

La production de sulfates de Nickel et Cobalt est très majoritairement réalisée en Asie et en particulier en Chine. Les usines utilisent, là-bas, souvent un procédé différent, la pyrométallurgie, plus émetteur en eCO₂ et sont alimentées par une électricité plus émettrice de eCO₂ (produite par des centrales à charbon). L'usine EMME fonctionnant avec de l'hydrométallurgie et une électricité peu carbonée serait pionnière en Europe et en France. Deux autres usines existent en Finlande.

C'est un enjeu de souveraineté européenne et ces usines ne suffiront pas à combler le déficit croissant des besoins en matériaux de batteries.